

Accidents du travail L'Italie indignée

Quatre morts pour payer le prix atroce d'une sécurité au travail insuffisante ? C'est la question que toute l'Italie se pose, quelques jours après l'incendie survenu dans une usine Thyssen-Krupp à Turin. Dans le journal l'Osservatore Romano, le pape Benoit XVI « souhaite que l'on protège la dignité et la sécurité des travailleurs. » Le président transalpin Giorgio Napolitano a lui aussi pointé du doigt le problème de la prévention des accidents au travail. « Que chacun assume ses responsabilités, à commencer par les entreprises (...) », a-t-il déclaré.

Indignation et colère s'expliquent par une tendance alarmante dans les entreprises italiennes. Pour limiter les dépenses, on rogne sur les mesures de sécurité. Les travailleurs font les frais de ce marchandage cynique. Résultat, comme le rappelait le cardinal Poletto : « Le problème des morts sur le lieu de travail existe. Les chiffres sont épouvantables, surtout à Turin (...) Le profit ne peut pas être le seul principe qui anime les actions des hommes. »

Une telle tragédie aurait-elle pu se passer en Suisse ? En principe non. En tout cas pas si la loi fédérale est respectée. De nombreuses mesures préservent la sécurité et la santé au travail, que ce soit directement ou par le biais de la prévention et de la sensibilisation. Ainsi, les employeurs doivent faire appel à des médecins du travail et à des spécialistes de la sécurité. En plus des salariés, ces mesures s'appliquent à tous les citoyens utilisateurs d'une structure publique : écoliers, justiciables, simples contribuables.

[En savoir plus ...](#)